

Le Bulletin

de L'ILLEC

■ Union européenne

- L'Union européenne est à un tournant. Cinquante ans après le premier traité et à la veille d'un nouvel élargissement, les questions fondamentales demeurent : confédération ou fédération ? Quelle légitimité pour l'Europe unie ?

Entretien avec Philippe Moreau Defarges.

pages 1 à 6

- L'Europe se délite. Attirés par les sirènes de l'économisme, ses peuples ont mis sous le boisseau volontarisme et courage politique. L'élargissement aux pays de l'Est risque de dissoudre l'Union dans une zone de libre-échange.

Entretien avec Jean-Luc Mathieu.

pages 6 et 7

- Le coup d'État de la Commission européenne.

Par le cabinet Vogel & Vogel.

page 8 et 9

■ Consommation des ménages

Hausse limitée du prix du panier depuis le début de l'année.

pages 10 et 11

Union européenne, le temps des responsabilités

Cinquante ans après le premier traité portant sur les fonds baptismaux la Communauté européenne du charbon et de l'acier, les questions fondamentales sur les finalités de la construction européenne demeurent en discussion : confédération ou fédération ? Quelle légitimité pour l'Europe unie ? Faut-il un gouvernement indépendant des États ? En outre, l'Union européenne, sous la pression des bouleversements du système international, doit désormais exercer sur la scène mondiale une influence en rapport avec sa puissance économique.

Entretien avec Philippe Moreau Defarges, conseiller des Affaires étrangères, chargé de mission auprès du directeur de l'Institut français des relations internationales (Ifri)¹.

■ *À six mois de la fin prévue des négociations sur l'élargissement de l'Union européenne de quinze à environ vingt-cinq États, où en est l'Union ?*

Philippe Moreau Defarges : L'Union européenne est à un tournant, elle traverse une phase de crise, car elle doit se réinventer cinquante ans après ses premiers balbutiements. À son crédit, citons deux grandes réalisations : le marché unique et la monnaie unique. Aujourd'hui, l'Union tente d'élaborer des démarches communes dans les domaines de l'immigration, de la politique étrangère et de la défense. La question se pose de savoir si ces acquis et ces perspectives n'appellent pas une révision des mécanismes institutionnels. C'est là une première métamorphose à accomplir. Par ailleurs, deuxième mutation, l'Union européenne est appelée à s'élargir à une dizaine d'États². Leur faible niveau de développement va impliquer une prise en charge, coûteuse mais nécessaire.

(Suite page 4)



Éditorial

Europe : le coup d'éclat permanent !

Philippe Moreau Defarges nous a fait l'amitié de venir nous parler de l'Europe, lors de notre dernière assemblée générale. Il captiva si bien son auditoire que nous ne pouvions éviter de revenir sur ses propos, pour tenter de les insérer dans un contexte plus vaste.

Le lecteur sera sans doute frappé par le contraste qui existe entre d'une part les propos visionnaires de notre orateur, qui présente l'Europe comme alternative pacifique au cataclysmique « choc des civilisations » annoncé par Samuel Hugtinton, s'inscrivant ainsi dans la prestigieuse lignée de l'humanisme moderne, de Kant, le prophète de la paix universelle, à Victor Hugo, l'aruspice de l'euro, et d'autre part la philippique qui nous vient de chez Vogel et Vogel, à propos de l'Europe institutionnelle, telle qu'elle entre dans notre vie quotidienne par la fenêtre étroite du droit, faute qu'elle ait été accueillie, avec les honneurs qui lui sont dus, par la sublime porte de l'acclamation populaire, soit que le triomphe convienne mieux à la pourpre de l'Imperator qu'à la bure du stoïcien, soit encore que l'hypostase qui chemine dans la gloire, encore que montée sur un âne, par les sentiers escarpés de Jérusalem, n'ignore pas par avance que la désolation shakespearienne du Golgotha jouxte les splendeurs du temple de Salomon. Sous la passion guette l'abandon. Et que dire, à propos de l'Europe, lorsque la passion procède de l'absence de passion, d'amour et même de reconnaissance (du ventre, puisqu'il s'agit d'économie, selon les vœux réduits aux acquets de Jean Monnet) ?

L'Europe, Philippe Moreau Defarges la magnifie. Elle nous a valu la paix : cinq siècles et plus de conflits ravageurs ont été effacés comme en un tournemain, parce que, comme l'eût écrit Montaigne, c'était Adenauer et de Gaulle, Schmidt et Giscard d'Estaing, Kohl et Mitterrand, en attendant la suite, si la Providence accomplit son œuvre. Jusqu'à la schizophrène bien plus que perfide Albion, qui n'y put rien changer ! La paix ? RAS ! Où sont les communiqués de victoire ?

Comme si la paix ne suffisait pas, suscitait même le rejet (« la révolution », « tout tout de suite », en un mot « Mai 68 ») ou la molle indifférence (« baba-cool », « bobo », José Bové), la raison, tête, accomplit son œuvre, comme par surcroît. Elle offrit aux héritiers inconscients du plus immense carnage perpétué à ce jour (nazisme et communisme confondus) une prospérité inconcevable, telle qu'il devient plus aisé à un postier d'aujourd'hui qu'à Louis XIV de convoquer à son souper Molière et Lulli réunis. Mais qui se soucie du Roi-Soleil quand éblouissent les *sunlights* de la télévision ?

Est-ce tout ? Que nenni ! L'Europe a relevé l'Espagne que tentèrent en vain de redresser Ruy Blas, une révolution et une contre-révolution, elle a offert l'économie-monde aux Pays-Bas, rendu sa fierté au Portugal et lavé la patrie de Périclès de l'affront des colonels. Bousculant les leçons de l'histoire, elle attire à elle, d'un même élan, les trois États baltes, l'un orthodoxe,

l'autre luthérien, le dernier catholique. Comme sans y prendre garde, elle efface le Grand Schisme et la Réforme ! Elle accomplit l'œuvre des Lumières et fait chuter un mur réputé plus solide que celui de Jéricho, sans même s'obliger à emboucher les trompettes célestes.

Or que se passe-t-il dans l'opinion, parmi les peuples, au sein de l'esprit public ? Rien. Même pas trois fois rien, mais rien de rien. Accablant constat ! À défaut d'une véritable charte, qu'élabore dans un silence assourdissant, parfois ponctué de sarcasmes, la Convention sur l'avenir de l'Europe confiée à Valéry Giscard d'Estaing, des fonctionnaires en exil doré – dont la majorité ne parle pas français bien que vivant dans une ville réputée francophone – instillent dans l'Europe éclatée, en guise de viatique pour l'histoire, leurs règlements, leurs directives et leurs communications, secondés par leurs homologues sis à Luxembourg. Et si la chose ne suffit pas, oublieux que, de la Magna Carta au Serment du Jeu de paume, la légitimité a toujours reposé sur le consentement du souverain, ils inventent le pseudo-droit des lignes directrices plus ou moins contraignantes, les recommandations à la carte élaborées par des experts en comitologie et les règles supposées volontaires quoique susceptibles de justifier des poursuites au pénal ! Tout cela alors que tourne en rond, entre Bruxelles et Strasbourg, un parlement élu au suffrage populaire direct qui semble ne pas savoir mieux où il en est qu'il ne connaît le lieu de sa résidence.

Contrairement aux États-Unis d'Amérique, qui montrent jour après jour leur dédain de la règle internationale, les Européens ont renoncé, après les horreurs que l'on sait, au vertige de la force. Ils semblent, à en croire Jean-Luc Mathieu, se complaire dans la volonté d'impuissance. Celle qui refuse l'État fédéral, celle qui laisse désarmé – sans diplomatie et sans politique commune aux frontières – l'ensemble le plus riche de la planète, incertain de tout, à commencer par son identité, attestée par l'impasse sur ses frontières. L'abus de la règle, le discours moralisateur, la substitution des ONG à l'appareil diplomatique, expriment la volonté d'impuissance, laquelle rend impossible l'exercice des arbitrages qui caractérisent l'action politique. Celle-ci vire ainsi au médiocre marchandage qui s'exprime par le moyen d'un droit perçu comme arbitraire dans ses décisions (affaire Schneider-LeGrand) et incompréhensible en sa formulation (le « *français communautaire* »). Il ne reste plus au droit qu'à tourner au non-droit pour boucler la boucle de l'impuissance, laissant les citoyens à leur désenchantement de l'Europe, désormais anticipé (Pologne, République tchèque), et les entreprises à leur incertitude sur la nature et la signification des règles auxquelles elles sont soumises (droit des concentrations, OGM) ou autosoumises, en tout ou en partie (comitologie, corégulation, autorégulation).

En un mot, les États désunis d'Europe s'en remettent, pour paraphraser François Mitterrand, au coup d'État permanent de la Commission, quitte à fermer les yeux sur l'état de l'État de droit qu'ils bâtissent. Du moins est-ce ainsi que peut s'entendre l'éclat de nos amis de Vogel et Vogel. Reste pour se consoler à répéter, avec Galilée : « Et pourtant elle tourne ! » Faut-il, dès lors, parler de coup d'éclat permanent ?

Troisième changement : les relations avec les États-Unis. Construite sous leur protection, l'Union européenne va devoir apprendre à vivre non plus en assistée mais en unité autonome. Le lien qui unissait les deux rives de l'Atlantique, la menace soviétique, n'est plus, depuis la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'URSS. Les États-Unis n'ont plus comme objectif de contenir la Russie mais d'être le gardien de l'ordre mondial. Il revient à l'Europe d'adapter son système de défense à cette nouvelle donne.

Depuis la mise en place de l'euro, les États ont perdu l'instrument monétaire. Dans son rapport annuel sur les perspectives de la zone euro, la Commission rappelle la nécessité d'avoir des budgets en équilibre pour 2003 et 2004. Elle refuse tout « activisme budgétaire ». L'accord de Madrid du 20 juin 2002 élargit le contrôle commun aux dépenses publiques, aux baisses d'impôts et même aux réformes des systèmes de retraites. L'Europe monétaire n'appelle-t-elle pas une Europe budgétaire ?

P. M. D. : Rappelons que l'instauration de la monnaie unique, le 1^{er} janvier 2002, a surpris par sa facilité. C'est une réussite... invisible. Les peuples des douze États impliqués (le Royaume-Uni, le Danemark et la Suède restant hors de la zone euro) ont très bien accepté cette mutation. Cependant, il n'y a pas eu de débat d'ensemble sur les implications institutionnelles de l'euro. Ainsi, le pacte de stabilité et de croissance qui lie les États depuis 1997 leur impose une discipline budgétaire très stricte. En clair, les États participant à l'euro se sont coupé le bras monétaire et ont ligoté le bras budgétaire. D'où une question essentielle, qui n'a pas été posée : la zone euro n'a-t-elle pas besoin d'un instrument budgétaire capable d'accompagner les politiques économiques ? L'euro est présenté comme un progrès « technique ». Or, depuis toujours, la monnaie est politique. Outre la transformation du budget européen surgissent au moins deux autres interrogations : l'euro requiert-il une forme de « gouvernement économique » européen ? Comment mieux faire exister la zone euro comme acteur dans les négociations financières et monétaires internationales ? Les États souhaiteraient que l'euro soit un progrès en soi, la seule implication institutionnelle majeure étant la création de la Banque centrale européenne. Or l'euro est un élément dans une dynamique globale, le développement de l'Union économique et monétaire.

L'Union européenne s'est-elle bien préparée à l'élargissement ?

P. M. D. : L'Union européenne a accepté la perspective d'élargissement vers l'est, elle ne peut aujourd'hui faire machine arrière. L'entrée de nouveaux pays est préparée dans la mesure où l'Union veille à ce que les États candidats soient juridiquement en phase avec les règles européennes (incorporation systématique de l'acquis communautaire dans leurs législations). Mais l'impréparation est financière : les Quinze ne veulent pas procéder à une évaluation réaliste des besoins d'aides budgétaires de ces postulants et donc discuter sérieusement de la redistribution des crédits européens. Aujourd'hui, la négociation n'avance pas et la France traîne les pieds, soucieuse, surtout, de toucher le moins possible à la politique agricole commune.

Y a-t-il une limite géographique à l'élargissement ?

P. M. D. : Il est des États, comme l'Ukraine, la Biélorussie, la Russie ou la Turquie, dont l'intégration poserait d'énormes problèmes. En les accueillant, l'Union européenne modifierait radicalement son positionnement géopolitique : d'entité européenne, l'Union deviendrait eurasiatique, « euro-moyen-orientale ». De plus, certains de ces États pèsent très lourd, notamment par leur population ; ils déséquilibreraient une Union composée d'États petits ou moyens. Mais il n'y a pas de bonne ou de mauvaise frontière prédéterminée pour l'Union. Peut y entrer tout pays européen qui prouve sa capacité à en accepter les règles et qui adhère au projet d'Union européenne.

Comment rendre compatibles des perceptions différentes de la construction européenne ? L'exemple de l'exacerbation des égoïsmes nationaux est donné avec la politique agricole commune...

P. M. D. : La politique agricole commune a été très utile. Elle a permis la modernisation des agricultures européennes et notamment française, depuis les années soixante. Mais elle est aujourd'hui contestable pour plusieurs raisons : elle bénéficie surtout aux riches agriculteurs; elle absorbe près de la moitié du budget européen, pour seulement moins de 4 % de la population active ; elle monopolise des moyens financiers qui seraient plus utiles pour, par exemple, aider les pays de l'Est à entrer dans l'Union. Par ailleurs, l'une des priorités de l'Union européenne, espace

d'échanges lié à d'autres espaces d'échanges, est la libéralisation organisée du commerce mondial. Le principe d'un nouveau cycle de négociations a été arrêté, à Doha (Qatar), par l'Organisation mondiale du commerce. Il est essentiel que l'Union, face à des États-Unis aux tentations unilatéralistes fortes (mesures protectionnistes pour l'acier et l'agriculture), confirme sa volonté d'ouverture, notamment par une réforme de la politique agricole commune mettant fin à l'exception agricole et en introduisant une approche écologique de l'exploitation de la terre.

La politique de la concurrence est l'un des domaines où la Communauté européenne compte. Or son grand patron, le commissaire italien Mario Monti, est aujourd'hui contesté pour sa raideur...

P. M. D. : Rappelons que, durant les dix dernières années, seulement dix-huit rapprochements sur deux mille ont été interdits. Longtemps légitime, la Commission traverse aujourd'hui une crise, car ses dernières décisions, peut-être maladroitement, sont mal reçues (affaires Honeywell-General Electric, Legrand-Schneider...). La Commission, depuis sa naissance dans les années cinquante, cumule trois types de fonctions très différentes : proposition des grandes politiques ; exécution de ces politiques, une fois qu'elles ont obtenu le double accord du Conseil des ministres et du Parlement européen ; enfin contrôle de la concurrence. Il faut mettre fin à ce mélange des rôles et confier le contrôle de la concurrence à une autorité indépendante de régulation.

L'approche retenue par la Commission, sous le professeur Monti, est critiquée comme trop étroite, traitant le marché unique européen comme une zone de concurrence isolée du reste du monde. D'où l'interdiction par la Commission de fusions peut-être trop manifestement dominantes dans l'espace européen mais bien petites à l'échelon mondial. Enfin, des débats sur le contrôle global de la concurrence se développent. L'Union européenne doit y faire entendre sa voix.

L'Union européenne n'a-t-elle pas besoin d'une politique industrielle, pour peser face à la puissance américaine et à la concurrence des pays émergents ?

P. M. D. : La politique industrielle ne peut plus être ce dispositif interventionniste, colbertiste, cet idéal français d'une France close mais évidemment au premier rang. L'Union européenne ne

peut pas être prospère si elle n'accepte pas la compétition. Il faut à la fois libérer au maximum les énergies créatrices et améliorer les grands équipements (routes, trains à grande vitesse...), qui assurent que l'Union européenne n'est pas seulement un endroit pour se reposer mais un continent où il est facile et agréable de travailler (tout en profitant des autres plaisirs de l'existence).

« L'ensemble le plus peuplé après l'Inde et la Chine est en quête d'une unité qui, contrairement à ce que l'on dit, n'a jamais existé », a récemment déclaré Valéry Giscard d'Estaing, président de la Convention sur l'avenir de l'Europe. L'Union a-t-elle besoin d'un saut institutionnel ?

P. M. D. : La crise que traverse l'Union témoigne d'un besoin d'adaptation institutionnelle. L'union hérite de structures forgées dans les années cinquante pour six pays et périodiquement amendées (en 1974 avec le Conseil européen ; en 1979 avec l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct ; etc.). Elles sont devenues très complexes. De plus, l'élargissement de l'Union de quinze à vingt-cinq pays complique encore le système. Situation pour le moins paradoxale, l'Union a besoin de structures plus fortes au moment où elle accueille des États qui ont pour souci de protéger leur souveraineté. Que faire ? Dans un premier temps, les gouvernements et les peuples doivent reconnaître deux évidences : ils ne sont plus souverains, ils appartiennent à un ensemble qui les dépasse ; dans l'Union européenne, il y a désormais deux légitimités qui doivent vivre et travailler ensemble, celle des États et celle de l'Union. Ainsi, pour qu'une règle européenne soit adoptée, elle doit être votée dans les mêmes termes par le Conseil des ministres et le Parlement européen (procédure de codécision). Plusieurs questions se posent aujourd'hui. L'Europe doit-elle être une fédération ou une confédération ? Quelles compétences répartir entre les différents niveaux (Europe, État, région, etc.) ? Quel système décisionnel ? Doit-on opter pour un gouvernement européen intergouvernemental ou supranational ? Quel rôle attribuer au Parlement ?

Le processus communautaire est sans cesse tiraillé entre une dynamique intégratrice et la préoccupation de certains États (France, Royaume-Uni) de rester maîtres de cette dynamique et de conserver des compétences. Qu'en est-il de la philosophie gaullienne selon laquelle un État ne saurait se voir imposer une décision quand il s'agit d'intérêts très importants le concernant ?

Après la monnaie, doit-on « communautariser » la politique étrangère, la sécurité et la défense, attributs de la souveraineté des États ?

P. M. D. : « Communautariser » signifie que la politique concernée n'est plus le fait des États, puisqu'elle est transférée à l'entité européenne. Communautariser ou non relève d'une décision politique : les souverainistes y sont hostiles quand les fédéralistes la souhaitent. Ma conviction est que la communautarisation va s'étendre. Les États européens ne pèsent plus très lourd par eux-mêmes. Le salut passe par l'équipe.

Le tandem franco-allemand, pierre angulaire de la construction européenne, traverse un moment difficile. Doit-il être conservé ?

P. M. D. : Le passé a montré que lorsque la France et l'Allemagne marchent d'un même pas, la construction européenne progresse. Leur entente produit une capacité de proposition très forte. Reste que ces deux États, aussi puissants soient-ils, ne peuvent rien imposer, démocratie oblige !

■ *L'Europe peut-elle faire rêver ?*

P. M. D. : La construction européenne a contribué à la réalisation du plus intelligent des rêves : la paix par les échanges². Depuis plus d'un demi-siècle, jamais les Européens (au moins ceux de l'Ouest, qui ont échappé à la botte soviétique) n'ont vécu aussi bien. Devant elle, l'Union européenne a un immense projet, défi superbe pour plusieurs générations : faire de la périphérie de l'Union, des États baltes au Maroc, un espace de paix, de développement et de démocratie. Si les Européens ne se mobilisent pas pour cette tâche – qui doit justement vider de sa substance le « choc des civilisations » –, l'Europe ne sera qu'une forteresse médiocre, coupée de ces innombrables flux (de biens, d'hommes, d'idées) qui font la vie.

Propos recueillis par Jean Watin-Augouard



¹ Les institutions européennes, par Philippe Moreaux Defarges, Armand Colin, 5ème édition, 2001.

² Chypre, Malte, Hongrie, Pologne, Slovaquie, Lituanie, Lettonie, Estonie, République tchèque et Slovénie.

Sans État fédéral, point de salut

L'Europe se délite. Attirés par les sirènes de l'économisme, ses peuples ont mis sous le boisseau volontarisme et courage politique. L'élargissement aux pays de l'Est risque de dissoudre l'Union dans une zone de libre-échange.

Entretien avec Jean-Luc Mathieu, conseiller maître à la Cour des comptes.

Dans le « Que sais-je » que vous venez de publier sur L'Union européenne¹, vous écrivez que « les ferments de la désunion sont à l'œuvre depuis presque aussi longtemps que le levain de l'union en fermente la pâte ». Comment, dès lors, passer de quinze à vingt-cinq pays, sans risque d'implosion ?

Jean-Luc Mathieu : Dans mon livre, je déplore que l'Union européenne ne soit pas un État fédéral. À l'origine, le projet européen, celui porté sur les fonts baptismaux par Jean Monnet et Robert Schuman, était politique, fondé sur le concept de fédération européenne. Le charbon et l'acier

n'étaient que des moyens pour parvenir à une fin : un État fédéral européen. Aujourd'hui, il n'y a ni politique de défense, ni politique économique et fiscale commune, et il n'y en aura jamais. L'Union européenne est condamnée à l'inexistence par ceux qui l'animent et qui ne veulent pas qu'elle existe en tant qu'État. Des réunions comme celles de Séville n'aboutissent à rien, puisqu'elles associent les ennemis de l'État fédéral et ceux qui ne veulent pas d'une *Europe-puissance*.

Le débat autour de l'approfondissement et de l'élargissement en témoigne : l'Union sera élargie avant d'avoir été approfondie, alors qu'il faudrait constituer un noyau dur avant d'accueillir les nouveaux pays. Il s'agirait de commencer par une coopération renforcée, entre les États qui le veulent, sur les thèmes suivants : la transformation de l'euro en une union politico-économique, la protection de l'environnement, la lutte contre la criminalité, le développement d'une politique commune d'asile et d'immigration, enfin et sur-

tout la politique étrangère et de sécurité. Mais, depuis le début des années 90, la France est restée sourde aux propositions allemandes de constituer un tel noyau dur.

■ *De quand date ce délitement ?*

J.-L. M. : Depuis l'Europe des Six, le processus est graduel, lent et continu, avec des responsabilités multiformes. La France gaullienne a tenu très judicieusement à l'écart de la Communauté européenne la Grande-Bretagne, son ennemi principal. Dans le même temps, le nationalisme gaulliste a changé les règles de fonctionnement des prises de décision, au sein de la Communauté, en les rendant moins communautaires. Il a détruit, de l'intérieur, les ferments d'une construction européenne fédérale, pourtant inscrits dans le préambule de la CECA. Une fois le loup – la Grande-Bretagne – entré dans la bergerie, l'objectif d'une fédération a été totalement abandonné, sous l'influence aussi de nouveaux membres comme le Danemark et la Suède, hostiles au fédéralisme.

Chaque transformation des traités s'est traduite par un élargissement des champs théoriques et une multiplication des interventions dans des domaines de plus en plus variés – culturel, sanitaire... –, mais sans que soit jamais renforcé le concept d'État. Les moyens sont devenus des fins. Les politiques à la carte ne font pas une *Europe-puissance*. Il suffit que les États-Unis froncent les sourcils pour que l'Europe plie l'échine. Nous pouvons également ajouter, comme ferment de désunion, l'affaiblissement du sens de l'effort collectif et l'abaissement des fonctions de la puissance publique transcendant les intérêts catégoriels. Conséquence : le projet européen dérive du politique vers les seuls objectifs matériels.

■ *Lors des élections présidentielle et législatives françaises, l'Europe a été absente des débats. Comment réduire le « déficit démocratique » de l'Union européenne ? Comment mieux développer les liens entre les opinions publiques et la construction européenne ?*

J.-L. M. : Aujourd'hui, plus de la moitié des textes qui nous régissent sont d'essence communautaire. Comment peut-on considérer que l'Union européenne nous est extérieure, quand nous sommes confrontés à un renversement géopolitique total ? Malheureusement, nous n'avons plus, en France, de porte-parole du fédéralisme européen. L'Europe est dans l'angle mort de tous

les rétroviseurs. Depuis une vingtaine d'années, les discours obscurcissent les réalités et la « machine bruxelloise » est devenue très complexe. Personne ne rendra plus démocratique un système présenté comme une contrainte et un monstre technocratique froid. Dans presque tous les pays de l'Union, les forces politiques soulignent davantage les sacrifices que les peuples doivent supporter pour harmoniser les intérêts communautaires que les avantages attendus. De surcroît, les citoyens européens vivent dans des États dont certaines attributions ont été démantelées mais que l'Union n'a pas récupérées. Seuls les grands idéaux peuvent limiter les intérêts catégoriels et redonner le souffle qui manque.

■ *Depuis le 1^{er} juillet, le Danemark assure la présidence de l'Union. Or ce pays n'a qu'un pied dans l'Union : il ne participe ni à l'euro, ni à l'Europe de la défense, ni à la coopération judiciaire, ni à la citoyenneté européenne ! Et ce n'est pas lui mais la Grèce, appelée à lui succéder, qui préside dès à présent l'euro-groupe ! Quelle peut être sa légitimité ?*

J.-L. M. : Dans un système qui comporte aussi bien des éléments inspirés des idées fédéralistes (Commission, Cour de justice, Banque centrale européenne et euro) que des idées souverainistes, la présidence du Danemark est malheureusement légitime ! Elle témoigne du délitement de l'Union européenne, devenue une union à la carte.

■ *Qu'attendez-vous de la Convention sur l'avenir de l'Europe, présidée par Valéry Giscard d'Estaing ?*

J.-L. M. : Son article, paru dans *le Monde* du 23 juillet dernier, intitulé « La dernière chance de l'Europe unie », résume bien la situation. Sans solution réaliste, nous nous acheminerons, comme il le prédit, « vers une organisation régionale des Nations unies ». Cette convention est hélas, par sa composition et par ses centres d'intérêt, extérieure à tout ce qui peut sensibiliser l'opinion publique : c'est en son sein que résident les freins. Elle risque donc d'accoucher d'une souris. Sans prospective, point de salut. Il faut sortir de l'Union européenne actuelle pour résoudre la crise, constituer un noyau dur pour aller plus loin, mais les « fédéralistes » ne sont pas en mesure, aujourd'hui, de se compter sur une telle idée.

Propos recueillis par Jean Watin-Augouard

¹⁾ *L'Union européenne, «Que sais-je ? », PUF, 4^e édition, 2002.*



Le coup d'État de la Commission européenne

Par le cabinet Vogel & Vogel, avec la collaboration d'Anne de Beaumont

La publication par Bruxelles, en octobre 2001, d'un *Livre vert sur la protection des consommateurs dans l'Union européenne* visait à susciter un vaste débat sur un choix de moyens susceptibles d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur entre les entreprises et les consommateurs. Dans la communication de suivi adoptée en juin dernier², ainsi que dans d'autres documents diffusés au même moment, les intentions de la Commission se font plus claires. Au-delà de la protection des consommateurs, c'est tout le fonctionnement des institutions européennes que l'exécutif européen remet en question.

La future politique de protection des consommateurs entre dans le cadre général de la modernisation de la législation communautaire que Bruxelles a présenté dans son *Livre blanc sur la gouvernance européenne* l'an dernier³. Dans ce document, qui a semble-t-il peu marqué les esprits des citoyens de l'Union, pourtant les premiers concernés, la Commission semble vouloir se doter de nouveaux pouvoirs, dans la plus pure méconnaissance du processus démocratique. Dépassée, la souveraineté des États ! *Exeunt* le Parlement et le Conseil ! Insidieusement, l'exécutif européen s'arroge le droit de décider en dernier recours, sans que les représentants élus des citoyens aient leur mot à dire, dans un mépris total du processus démocratique. Et la direction que prend le débat sur les futures règles de protection des consommateurs donne lieu à bien des interrogations. Tant les citoyens consommateurs que leurs représentants, d'habitude si prompts à défendre la liberté et la démocratie contre le pouvoir des « eurocrates », demeurent curieusement silencieux.

Les idées sous-jacentes de la réforme de la protection des consommateurs

Si le *Livre vert* et la communication de suivi traitent de la protection du consommateur, les idées qu'ils contiennent vont bien au-delà.

En premier lieu, la Commission s'est fondée sur les résultats de la consultation lancée en octobre 2001 avec la publication du *Livre vert* pour affirmer que ses propositions ont été bien acceptées. Force est cependant de constater que ces résultats sont biaisés. L'exécutif européen annonce avoir reçu 169 réponses, mais le tableau récapitulatif présenté en annexe II de la communication de suivi fait état de chiffres différents, comme si la Commission n'avait retenu que les résultats lui étant favorables. C'est en outre un chiffre bien faible pour mesurer l'accueil fait à une réforme qui touchera près de 380 millions d'Européens, d'autant que la méthode employée pour la mener à bien appelle maintes remarques.

Elle constitue en effet une remise en question du processus législatif européen tel que nous le connaissons. Sous couvert de la nécessité de réduire les réglementations dirigistes détaillées, la Commission entend adopter une directive-cadre⁴, étrange instrument qui, à l'instar d'une célèbre boisson non alcoolisée, ressemblerait à une directive mais n'en serait pas vraiment une.

La directive-cadre permettrait à la Commission de poser les jalons de l'autorégulation. Selon les termes de l'exécutif européen, elle pourrait « fournir la base d'une certaine participation formelle des parties prenantes dans le processus réglementaire ». En réalité, la Commission entend faire reposer la politique de protection des consommateurs sur l'élaboration de codes de conduite, « sans valeur juridique contraignante », qui seraient signés par les entreprises. Des citoyens (consommateurs) ou de leurs représentants nationaux ou européens démocratiquement élus, il n'est point question dans le *Livre vert*.

La Commission affirme vouloir impliquer davantage la « société civile »⁵. Or celle-ci n'est représentative que de ses membres. Alors que les personnes démocratiquement élues par les citoyens représentent l'ensemble de la population, la société civile ne représente qu'elle-même. C'est

pourtant elle qui, selon les vœux de la Commission, sera chargée de « légiférer » au moyen de codes de bonne conduite.

Aujourd'hui la protection des consommateurs, demain une autre politique qui touche directement les Européens, seront façonnées par des instruments qui ne lieront que leurs signataires. On assiste ainsi à une véritable privatisation du processus législatif. L'élaboration de la norme, applicable à tous, ne sera plus le fait des représentants élus du peuple, comme on pourrait l'attendre dans une démocratie, mais passera à des organismes privés, à l'instigation d'une seule institution : la Commission.

La gouvernance, outil de la révolution européenne

Les idées contenues dans le *Livre vert sur la protection des consommateurs* font référence à un autre document de la Commission, le *Livre blanc sur la gouvernance européenne*. Destiné, selon Bruxelles, à améliorer et à simplifier la qualité réglementaire, il bouleverse en réalité la répartition des compétences entre les trois principales institutions de l'Union : la Commission, le Conseil des ministres et le Parlement. Dans ce document aussi, la Commission semble faire fi de la légitimité démocratique tant du Parlement que du Conseil. Elle va même jusqu'à porter atteinte à la souveraineté des États membres, en affirmant expressément qu'ils devront se garder, lorsqu'ils transposeront la législation communautaire, d'aboutir à un niveau disproportionné de détail ou d'exigences administratives complexes⁷. Cette exigence revient à retirer aux États le pouvoir d'adapter une législation européenne – une directive par exemple – à leurs particularités nationales. Elle s'apparente aussi à une harmonisation des législations par le bas, au détriment des citoyens. Hélas, ni les parlements ni les gouvernements nationaux, exclus de la préparation d'un document qui vise à les mettre à l'écart, n'ont alerté les citoyens qui les ont mandatés !

La Commission ne s'arrête pas là, dans la démarche consistant à imposer ses vues aux élus. Elle envisage ainsi de retirer purement et simplement ses propositions, dans le cas où la négociation interinstitutionnelle modifierait leurs objectifs. Elle entend également obliger le Conseil et le Parlement à « ne pas surcharger ni compliquer inutilement les propositions ». Si elle estime qu'une proposition dont elle est l'auteur a été

dénaturée, elle se réserve le droit de la retirer. Les discussions parlementaires ou intergouvernementales se réduiraient par conséquent à une procédure d'enregistrement des positions de la Commission⁸.

La Commission Prodi privilégie la culture anglo-saxonne du consensus entre « parties prenantes », au détriment de la culture latine de la loi. Insidieusement, la démocratie, c'est-à-dire le pouvoir du peuple, exercé par l'intermédiaire de ses représentants, serait remplacée au mieux par une aristocratie – le pouvoir des meilleurs, au pis par une oligarchie – le pouvoir de quelques-uns : la Commission, les experts à qui elle fait appel et la société civile, dont on ne sait toujours pas qui elle représente⁹, sinon une somme d'intérêts privés dont il sera bien difficile de tirer un intérêt général¹⁰.

Dans les propositions de la Commission, les citoyens comme les consommateurs sont les grands absents. C'est une véritable révolution que prépare la Commission. N'a-t-on pu écrire que la bonne gouvernance est un « outil idéologique pour une politique de l'État minimum »¹¹ ? Il y eut peu de réactions lors de la publication du *Livre blanc sur la gouvernance*. Il est à souhaiter qu'il y en ait davantage en réponse à la communication de suivi du *Livre vert sur la protection des consommateurs*. Il en va de l'avenir de l'Europe des nations et de la sécurité juridique des consommateurs.

¹ COM (2001) 531 final, 2 octobre 2001.

² COM (2002) 289 final, du 11 juin 2002.

³ COM (2001) 428 final, 25 juillet 2001.

⁴ C'est-à-dire une directive limitée au cadre général, comprenant les objectifs, les échéances et les éléments essentiels de la législation.

⁵ Pour une définition bruxelloise de cette expression, cf. *Livre blanc sur la gouvernance européenne*, op. cit., note 9, p. 17 : la société civile comprend les organisations syndicales et patronales, les ONG, les associations professionnelles, les organisations caritatives et, de manière générale, celles qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale.

⁶ Op. cit.

⁷ *Livre blanc sur la gouvernance européenne*, p. 28.

⁸ Plan d'action « simplifier et améliorer l'environnement réglementaire », COM (2002) 278 final, 6 juin 2002, p. 9.

⁹ C. Pasqua, « Rendez leur souveraineté aux Européens », *Le Monde*, 7 août 2001.

¹⁰ Cf. « Le piège de la gouvernance », *Le Monde diplomatique*, juin 2001, p. 28

¹¹ M. Smouts, « Du bon usage de la gouvernance en relations internationales », *Rev. Int. Sc. Soc.*, mars 1998.



Hausse limitée du prix du panier depuis le début de l'année

D'après Consoscan et avec la collaboration de Bernard Pinet Consultant

Les achats par les ménages de produits courants ont augmenté de manière inégale au cours des périodes allant du 22 avril au 19 mai (cinquième période) et du 20 mai au 16 juin (sixième). Les progressions ont été de respectivement 3,4 et 0,5 % en volume, et de 3,9 et 1,7 % en valeur. Le prix du panier s'est accru dans des proportions assez voisines au cours des deux périodes : 2,6 et 3 %. Au bout de douze mois se terminant à la mi-juin, les articles de consommation courante ont été à peu près stables en volume et le prix du panier a augmenté de 3,4 %, avec une tendance à la décélération lors des derniers mois.

Le frais non laitier toujours bien orienté en volume

Les produits frais non laitiers se sont bien comportés en volume au cours des deux périodes. Fin mai, début juin, la saurisserie et le saumon fumé ont gagné 16,1 %, les produits traiteur, tirés par les salades fraîches 7,8 %, et la charcuterie 8,2 %. Les surgelés et les glaces ont réalisé un bon score au cours de la cinquième période (+ 8,5%), mais ont stagné lors de la sixième. La reprise des achats de viande surgelée est toutefois confirmée, les inquiétudes liées à l'ESB étant dissipées. Les achats de fromages ont été soutenus, particulièrement entre avril et mai (+ 7,6 %). La hausse du prix du panier de produits frais a été comprise entre 1 et 2 % au cours des deux périodes. Elle avoisine 4 % en moyenne annuelle mobile. Le prix de la charcuterie préemballée est aujourd'hui orienté à la baisse, après de fortes hausses consécutives à des contraintes sanitaires renforcées.

Évolutions contrastées dans l'épicerie

Les achats de produits d'épicerie ont enregistré dans l'ensemble une hausse modeste en volume à la cinquième période, suivie d'une quasi-stabilité à la sixième. Les évolutions ont été diverses selon les familles. La progression des aliments infantiles a été forte, dépassant 25 % entre mai et juin. La pâtisserie industrielle s'est bien comportée au cours des deux périodes, la viennoiserie se distin-

quant particulièrement. La tendance a été également favorable aux conserves de légumes, à commencer par le maïs, et à la confiserie. À l'opposé, les achats de conserves de poisson ont vivement baissé, surtout à la sixième période (- 3 %). Ceux de plats cuisinés et d'aliments pour animaux (essentiellement les préparations pour chiens) ont aussi décliné, quoique moindrement.

Le prix du panier d'épicerie sèche a augmenté de 4 % en moyenne au cours des deux périodes. La hausse est autrement plus sensible en ce qui concerne les conserves de poisson et les aliments pour animaux.

Sagesse des prix dans les liquides

Au rayon boissons, les évolutions ont été contrastées lors des deux périodes. À la cinquième, les achats de liquides dans leur ensemble ont augmenté de 3,7 % en volume, tirés par les alcools – surtout les vins doux naturels et les muscats – et les BRSA, notamment celles au thé. À la sixième période, hormis les achats d'alcools, stables en volume, ceux de BRSA, d'eaux et de bières ont accusé des baisses sensibles, supérieures à 22 % pour ces dernières.

Le prix du panier de liquides a enregistré une hausse remarquablement modeste, surtout entre avril et mai. Sur une année, le secteur des boissons est celui dont les prix ont le plus faiblement augmenté (+ 1,5 %).

Bonne tenue des produits d'hygiène et de beauté

Au rayon hygiène de la personne, les achats ont augmenté en volume, lors de la cinquième période, de 2,6 % en moyenne, du fait des produits de soins et de beauté (+ 3,7 %), en particulier des dépilatoires et des produits solaires. Lors de la période suivante, la progression a été encore plus sensible, atteignant 6,2 %, tirée par les articles d'hygiène corporelle.

Renchérissement dans l'entretien

Les achats de produits d'entretien ont été à peu près stables en volume entre avril et mai. Ils ont baissé de 1,7 % entre mai et juin. D'abord tirés à la hausse par les articles à base de papier (+ 4,8 %), ils ont subi l'effet de la baisse, aux deux périodes, qui a touché l'entretien du linge, les produits de lavage proposés aux consommateurs étant devenus moins pondéreux. C'est dans ce secteur que le prix du panier, renchéri chaque fois de 5 à 6 %, a le plus augmenté au cours des deux périodes. En moyenne annuelle mobile, à la mi-juin, la hausse a atteint 4,7 %.

Dissipation des craintes d'inflation

Sur une année se terminant à la mi-juin 2002, les achats de produits frais ont été les mieux orientés, en particulier les articles non laitiers : seuls les corps gras, beurre et margarine, ont baissé. Les autres secteurs se sont caractérisés par de faibles reculs en volume, avec des hausses de prix du panier allant de 1,4 % à 4,7 %. Le renchérissement a été moins sensible au cours des derniers mois, particulièrement par rapport à l'été 2001. Les tensions inflationnistes un moment observées dans le secteur des produits de grande consommation n'ont décidément pas eu beaucoup de relation avec l'arrivée de l'euro.



Évolution de la consommation des ménages

Indices Ilec - Sécodip (source : panel de consommateurs ConsoScan) -
% d'évolution par rapport à la période correspondante de l'année 2001

	part de marché valeur	Valeur		Volume		Prix du panier	
		du 22/4/02	du 14/5/01	du 22/4/02	du 14/5/01	du 22/4/02	du 14/5/01
		au 19/5/02	au 19/5/02	au 19/5/02	au 19/5/02	au 19/5/02	au 19/5/02
		5 ^e période	12 mois	5 ^e période	12 mois	5 ^e période	12 mois
Ensemble produits	100,0	3,9	3,1	3,4	0,1	2,6	3,4
Epicerie	32,1	4,6	2,3	1,5	-0,3	4,1	3,0
petits déjeuners	5,2	2,5	-1,0	1,9	-1,8	1,2	1,2
confiserie	3,4	8,0	3,0	6,3	-0,1	2,7	3,3
aliments pour animaux	2,6	0,6	0,3	-5,9	-4,7	7,2	5,7
plats cuisinés	1,0	-4,1	-0,2	-9,9	-4,2	6,9	4,4
féculents	1,5	0,3	1,1	-1,1	-0,2	1,6	1,4
aides à la cuisine	5,1	3,1	1,2	0,0	-1,5	3,9	3,1
conserves de légumes	2,0	6,6	4,0	4,9	1,4	2,9	3,0
biscuiterie sucrée	2,3	3,6	2,2	-2,1	-2,2	6,6	4,9
aliments infantiles	1,3	14,1	6,1	11,4	5,4	4,6	1,2
produits pour apéritif	1,6	7,2	3,7	6,3	1,5	1,9	2,6
pâtisserie industrielle	2,3	11,7	8,8	9,2	7,6	4,4	2,4
conserves de poisson	1,4	0,5	2,4	-9,4	-1,2	11,3	3,9
Liquides	11,8	3,3	1,1	3,7	-0,4	0,6	1,5
BRSA	3,8	2,6	2,5	4,9	0,2	-0,8	2,5
alcools	3,9	8,7	2,1	9,7	1,4	0,2	0,9
bières et cidres	1,4	1,0	-3,7	-0,6	-5,4	1,9	1,9
eaux	2,7	-2,2	0,1	-4,6	-0,9	2,6	1,0
Entretien	9,7	-2,3	3,2	-0,2	-0,9	5,1	4,8
droguerie	2,6	-14,5	2,8	0,3	-4,5	7,2	8,5
papier	4,0	5,8	5,0	4,8	3,4	3,1	2,1
entretien du linge	2,5	-1,5	2,2	-8,3	-2,7	8,0	5,4
Hygiène-beauté	9,4	3,7	2,4	2,6	-0,6	2,2	3,3
capillaires	1,9	1,3	4,4	-0,9	0,5	2,4	4,2
hygiène corporelle	3,7	2,6	1,2	-0,3	-1,2	3,0	2,7
soins et beauté	3,0	4,3	3,3	3,7	0,4	2,7	3,3
Produits frais	37,0	5,1	4,7	6,0	1,1	1,4	4,0
ultra-frais	8,4	4,9	5,2	3,8	1,8	1,5	3,7
beurre-œufs-lait	7,0	0,7	1,8	-1,1	-2,6	2,1	4,6
surgelés	7,5	7,5	2,3	8,5	-0,2	2,8	2,7
charcuterie LS	5,0	6,2	9,7	8,3	2,1	-1,4	8,6
traiteur LS	2,6	-3,4	6,8	10,7	6,4	1,4	1,6
fromages LS	5,7	8,5	4,8	7,6	1,5	2,1	3,7
saurisserie/saumon fumé	0,9	16,7	8,3	26,0	9,9	-4,6	-0,6

Evolution de la consommation des ménages

Indices Ilec - Sécodip (source : panel de consommateurs ConsoScan)
% d'évolution par rapport à la période correspondante de l'année 2001

	part de marché valeur	Valeur		Volume		Prix du panier	
		du 20/5/02 au16/6/02 6 ^e période	du 11/6/01 au16/6/02 12 mois	du 20/5/02 au16/6/02 6 ^e période	du 11/6/01 au16/6/02 12 mois	du 20/5/02 au16/6/02 6 ^e période	du 11/6/01 au16/6/02 12 mois
Ensemble produits	100,0	1,7	3,1	0,5	0,1	3,0	3,4
Epicerie	31,4	2,7	2,5	0,2	-0,2	3,9	3,2
petits déjeuners	5,0	1,0	-0,8	0,5	-1,6	0,9	1,1
confiserie	3,3	7,8	3,7	3,2	0,4	5,3	3,5
aliments pour animaux	2,6	-1,4	0,2	-6,8	-5,0	6,1	5,8
plats cuisinés	1,0	-5,0	-0,1	-8,6	-4,1	4,5	4,3
féculents	1,4	-1,1	0,7	-3,6	-0,9	4,0	1,6
aides à la cuisine	5,3	6,0	2,0	1,7	-1,0	5,6	3,4
conserves de légumes	2,0	5,8	4,0	6,4	1,5	1,2	2,8
biscuiterie sucrée	2,3	3,7	2,4	-2,3	-2,3	6,7	5,2
aliments infantiles	1,2	15,3	7,6	26,6	8,2	-5,9	0,3
produits pour apéritif	1,5	-4,2	3,2	-5,4	1,1	2,4	2,5
pâtisserie industrielle	2,2	8,7	9,2	6,3	8,0	3,5	2,4
conserves de poisson	1,5	-20,2	0,1	-23,0	-4,4	8,7	4,8
Liquides	11,8	-9,0	0,0	-8,3	-1,4	1,4	1,5
BRSA	3,9	-10,6	1,1	-9,1	-1,0	0,4	2,2
alcools	3,7	-0,1	1,9	0,0	1,1	1,6	0,9
bières et cidres	1,5	-22,4	-5,7	-19,4	-7,2	1,4	2,0
eaux	2,7	-11,3	-1,3	-12,4	-2,5	2,7	1,2
Entretien	10,5	2,3	3,2	-1,7	-1,0	5,8	4,7
droguerie	3,3	1,2	3,1	-4,6	-4,2	9,5	8,1
papier	4,0	4,2	4,9	0,9	3,0	4,4	2,4
entretien du linge	2,6	0,5	1,9	-3,4	-3,0	4,2	5,2
Hygiène-beauté	10,0	3,1	2,5	6,2	-0,8	3,6	3,6
capillaires	1,8	0,0	4,1	-3,1	0,2	3,6	4,3
hygiène corporelle	3,9	1,3	1,2	10,7	-1,5	4,4	3,0
soins et beauté	3,3	3,7	3,5	0,4	-0,2	5,0	4,0
Produits frais	36,3	3,9	4,8	2,7	1,4	1,8	3,8
ultra-frais	8,1	3,9	5,2	1,1	2,0	3,0	3,5
beurre-œufs-lait	6,8	1,2	1,6	-0,7	-2,4	2,2	4,3
surgelés	7,6	2,8	2,8	0,0	0,1	3,6	2,9
charcuterie LS	4,8	4,6	9,1	8,2	2,8	-2,9	7,2
traiteur LS	2,8	7,0	7,6	7,8	7,1	0,5	1,5
fromages LS	5,4	5,2	5,0	3,5	1,8	2,6	3,6
saurisserie/saumon fumé	0,9	10,8	8,6	16,1	10,7	-3,3	-1,0

Directeur de la Publication : Dominique de GRAMONT - Editeur : TRADEMARK RIDE - Rédacteur en chef : Jean WATIN AUGOUARD
Secrétariat de rédaction : François EHRARD - Maquette et mise en pages : GRAPH'I PAGE - Tél : 01 39 72 20 28 - e-mail : vidalie@club-internet.fr
Abonnement France (1 an) : 45 - Abonnement Etranger (1 an) : 45 + 5 de port - Prix au numéro : 5
TRADEMARK RIDE - 93, rue de la Santé 75013 Paris - Tél : 01 45 89 67 36 - Fax : 01 45 89 78 74 - www.trademarkride.com
Imprimé par : RAS - 6, avenue des Tissonvilliers - 95400 Villiers-le-Bel - Reproduction interdite sauf accord spécial - www.ilec.asso.fr

